



COMMUNE D'ESSARS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultat de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	1 424 675,20 €
Dépenses de fonctionnement	1 151 169,78 €
Résultat de l'année 2023	273 505,42 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

.../...

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 334 331,51 €. On observe toutefois un léger écart à la baisse par rapport à nos prévisions de 26 177,49 € : baisse de certaines charges (eau, location matériel, entretien et réparation sur voiries, ...) et hausse des dépenses (d'énergie, du nombre de repas à la cantine, des petites fournitures d'équipement, de produits d'entretien, ...).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 552 323,35 € pour l'année 2023. Elles étaient de 513 479,96 € en 2022 et de 490 762,20 € en 2021.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 225 772,30 €.

En 2023, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 20 810,00 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 14 549,62 €. Elles étaient de 16 707,91 € en 2022.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	327 133,44	334 331,51	+ 2,20 %
012	Charges de personnel	513 479,96	552 323,35	+ 7,56 %
014	Atténuation de produits	19 085,00	24 193,00	+ 26,76 %
65	Autres charges de gestion courante	146 964,21	225 772,30	+ 53,62%
66	Charges financières	16 707,91	14 549,62	- 12,92 %
67	Charges exceptionnelles	5 570,82	0	0
68	Dotations aux provisions	309,00	0	0
Total des dépenses		1 029 250,34	1 151 169,78	+ 11,85 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

.../...

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des frais de personnel en cas de maladie pour un montant de 12 690,09 € en 2023. Il était de 4 535,59 € en 2022.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 568,00
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 2 310,00
- Des repas facturés au restaurant scolaire et de la garderie : 47 087,20

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,87 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 53,17 %
- Taxe d'habitation : 10,11 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée essentiellement à la revalorisation de 7 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national car les taux communaux n'ont pas augmenté en 2023.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	428 579,00 €	486 306,00 €	518 917,00 €
Variation en pourcentage		+ 13,47 % / 2021	+ 6,71 % / 2022
Variation en valeur		+ 57 727 € / 2021	+ 32 611 € / 2022

Le chapitre 73 regroupe également la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR, le fonds de péréquation des recettes intercommunales, ...

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a peu évolué : de 291 919,00 en 2021 à 293 247,00 € en 2023.

Le chapitre 74 regroupe également : la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, les remboursements de l'État pour les contrats PEC CUI/CAE, l'attribution du fonds départemental de péréquation de la TP et les compensations de l'État au titre des exonérations de Taxe Foncière.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 49 885,00 € (montant nettement en hausse par rapport aux années 2021 et 2022), en raison principalement des locations de salles qui reprennent après les années COVID.

.../...

Mais aussi des remboursements de sinistres, de TF de la boulangerie et d'une vente de parcelles de terrains qui s'élèvent à 26 660,40 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 3 742,93 €. Il correspond à des annulations de mandats payés à tort et d'avoirs sur factures.

7) Atténuations des charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 12 690,09 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur ou la CPAM pour les agents en arrêts maladie.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de Fonctionnement reporté	185 940,66	221 917,64	260 878,25	+ 38 960,61
013	Atténuation de charges	14 343,59	4 535,59	12 690,09	+ 8 154,50
70	Produits des services	52 815,75	47 185,85	52 486,69	+ 5 300,84
73	Impôts et taxes	546 028,51	628 346,00	646 518,52	+ 18 172,52
74	Dotations et participations	358 847,24	408 842,82	371 803,92	- 37 038,90
75	Autres produits (dont loyers)	30 933,96	55 223,76	76 545,40	+ 21 321,64
77	Produits exceptionnels	3 900,25	3 875,46	3 742,93	- 132,53

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultat d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	201 175,01 €
Dépenses d'investissement	232 162,74 €
Résultat de l'année 2023 (déficit)	30 987,73 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2024 : 30 987,73 €

c) Solde des restes à réaliser : 105 000 € en dépenses et 11 515 € en recettes.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

.../...

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 76 113,87 € en 2023.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Banque Postale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 411 980,60 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- changement des menuiseries du préfabriqué de l'école
- réfection des barrières au canal Ancienne route d'Armentières
- matériel divers (cumulus, radiateur garderie, batteries pour autolaveuse, luminaires salle de sports,...).

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes (subventions) perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement), le fonds de compensation de la TVA, ...

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 201 175,01 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 6 605,73 € (chapitre 13) qui émanent principalement de subventions du Département et des amendes de police.
- Du FCTVA pour 16 298,45 €
- De la taxe d'aménagement pour 21 876,41 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 79 804,53 €.

- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables (Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat)) pour un montant de 79 804,53 €.

3. Récapitulation et données synthétiques du compte administratif

a) Résultats de l'année 2023 :

- en fonctionnement : 273 505,42 €
- en investissement : - 30 987,73 €
-

b) État de la dette :

Le montant des annuités payées en 2023 s'est élevé à 90 663,49 €.

La commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Banque Postale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

c) Principaux ratios :

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	647,82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	654,92
3	Produit des impositions directes / population	306,79

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024



ID : 062-216203109-20240409-CM09042024_1-DE

4	Dépenses d'équipement brut / population	87,82
5	Encours de dette / population	231,84
6	DGF / population	188,42
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47,98 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	105,46 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,41 %
10	Encours de la dette / recettes de fonctionnement	35,40 %
11	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	1,08 %